

## Service Éducation-Jeunesse

Tél : 02 51 23 00 12 – 02 51 23 16 79

Nous contacter



[www.lesablesdolonne.fr](http://www.lesablesdolonne.fr)



### PÔLE SERVICES A LA POPULATION – Service éducation jeunesse

---

Madame, Monsieur,

Vous pourrez inscrire à **partir de mardi 29 juillet 19h** votre ou vos enfant(s) à l'accueil de loisirs des mercredis pour la période du 3 septembre au 17 décembre 2025. **Pour les familles domiciliées aux Sables d'Olonne** (Centre-ville, La Chaume, Le Château d'Olonne et Olonne sur Mer).

**Pour les familles non domiciliées aux Sables d'Olonne**, les inscriptions seront ouvertes **à partir du mardi 5 août 19h**.

**Pour rappel :** l'inscription est possible, uniquement si la fiche famille est complétée et validée sur le portail famille (onglet « Ma fiche famille »). Les fiches non validées par le service apparaissent en rouge. Si le dossier n'est pas à jour, l'inscription est bloquée automatiquement.

**Aucune inscription ne pourra être réalisée par courriel ou par téléphone.**

#### \* Modalités d'inscription sur le portail famille :

- Aller dans le menu « MES INSCRIPTIONS » et sélectionner le centre de loisirs souhaité
- Cliquer sur l'activité des mercredis
- **Compléter le calendrier de fréquentation** des mercredis du mois en cliquant sur les dates souhaitées, **cliquer ensuite sur le mois suivant** et répéter l'opération pour toutes les dates.
- Une fois toutes les dates de votre choix sélectionnées, **cliquer sur « valider »**.

#### \* Modalités de modification et d'annulation :

Vous pouvez modifier une réservation dans le menu « ajouter/annuler/modifier des mercredis » **au plus tard jusqu'à 8 jours avant le mercredi concerné (mercredi soir 23h59)**.

Passé ce délai, le mercredi vous sera facturé, sauf en cas d'absence pour maladie ou événement familial (décès...). Dans ce cas un justificatif devra être fourni dans un délai maximum de 8 jours.

La réservation pour le mercredi suivant sera ouverte jusqu'au dimanche soir (23h59), **dans la limite des places disponibles**. Vu le nombre important de demandes, **je vous remercie de réserver uniquement les mercredis dont vous avez réellement besoin**.

En cas de difficulté lors de la désinscription de votre enfant dans le délai imparti, vous pouvez nous transmettre l'information via l'espace famille (menu « Contacter le service »).

L'accueil du service éducation jeunesse est à votre écoute à la mairie annexe du Château d'Olonne par téléphone ou par courriel pour tous renseignements et questions complémentaires.